



DEDOUBLEMENT DE CLASSE

Le gouvernement oblige les équipes à négocier et adapter localement leur enseignement. Notre ministère de l'éducation nationale devient le **ministère de l'éducation locale**.

Ainsi de nombreux établissements, lycées comme collèges, ont déjà obtenu le fonctionnement en demi-groupe. Ce fonctionnement permet de réduire les risques sanitaires au sein de l'établissement et des cours d'EPS.

Il peut revêtir plusieurs formes :

- ½ groupe exclusivement en EPS sur cours de 2h (collège Puy Ste Réparate)
- ½ groupe avec alternance de cours d'une semaine sur 2 ou alternance de cours 1 jour sur 2 (collège d'Arbaud, Collège La Carraire, LP Latécoère, ...)

Nous invitons les équipes à demander la tenue d'une CHS (commission hygiène et sécurité) dans leur établissement pour discuter de la mise en place des nouveaux protocoles

Selon nos informations, Le Recteur serait sensible à la mise en place de demi-groupe (contrairement au DASEN 13 apparemment) **pour les établissements et équipes qui en feraient la demande**. N'hésitez donc pas à solliciter vos chefs d'établissement. Toutefois cette mise en place ne doit pas se traduire par une surcharge de travail pour les enseignants. Il faut refuser le cumul du travail en présentiel et distanciel.

Les propos du Ministre Blanquer relayés hier par voie de presse (BFM, itélé, cnews qui sont désormais les porte-paroles du gouvernement), annoncent la mise en place de la réduction d'effectif pour les lycées. **Le ministre semble réagir à la pression mise par les syndicats et l'ultimatum de la grève du 10 novembre**. Toutefois, nous ne devons pas nous arrêter là, les collèges doivent être concernés par cette mesure de protection sanitaire ! **Tous en grève le 10 novembre !**

INSTALLATIONS SPORTIVES

Concernant l'accès aux installations sportives, certaines mairies ont fermé leurs gymnases aux scolaires. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à interpeller vos élus en vous référant au communiqué du ministère des sports : [Lire le communiqué](#).

Des collègues ont déjà obtenus satisfaction suite à leur action.

ACTIONS DU SNEP

Le SNEP-FSU Aix-Marseille a demandé en urgence une audience auprès des IA-IPR EPS afin de discuter de la mise en place de ce nouveau protocole sanitaire en EPS et obtenir des précisions sur différents points.

- Le brassage en AS : quelles possibilités ? classe ? niveau ? brassage selon sa mise en place dans l'établissement

- La distanciation de 2m/fonctionnement en demi groupe ?
- La programmation (sports collectifs adaptés, intérieur/extérieur)
- Le problème des installations
- Les certifications
- Le port du masque
- Les rendez vous de carrière

Nous vous informerons dès que nous obtiendrons des informations de leur part.

